



MAIRIE DE
PIBLANGE

Département
De la Moselle

Arrondissement
Boulay-Moselle

Nombre des Membres
Du Conseil Municipal
Élus : 15

Nombre des Membres
En fonction : 15

Nombre des Membres
Qui ont assisté à
La séance : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 15

Convoqués le : 03/07/2020

COMPTE RENDU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 Juillet DEUX MILLE VINGT à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie sous la Présidence de Monsieur UJMA Thierry, en l'absence et par procuration de Mme Le Maire, Mme Valéria FEBVAY

Etaient présents : UJMA Thierry, CHILLES Fabrice, MISCHLER Nicole, Adjoint au Maire, SCHMIDT Nathalie, conseiller délégué, CORDELETTE Vincent, LEGRANDJACQUES Denis, MASSARO Gwenaël, REMY Geoffrey, BECKER Nicolas ROBINET Philippe, ZAIRE Maïté, VOISIN Evelyne, conseillers municipaux

Etaient absents et excusés : FEBVAY Valéria, HALLINGER Ingrid, CEPHACE Emmanuelle

Etaient absents non excusés : -/-

Absents ayant donné pouvoir : FEBVAY Valéria a donné pouvoir à M. UJMA Thierry

HALLINGER Ingrid a donné pouvoir à Mme SCHMIDT Nathalie

CEPHACE Emmanuelle a donné pouvoir à M. CHILLES Fabrice

Secrétaire de séance : SCHMIDT Nathalie

==-----==

Point 023-2020 Argent de chasse des propriétaires

Le premier adjoint expose à l'assemblée deux demandes de régularisations d'argent de chasse :

Suite à la demande de Mme HARTER Germaine du 20 février 2020, qui porte sur une demande de régularisation de l'argent de chasse des années 2015/2016/2017/2018/2019/2020 ;

Suite à la demande par mail de M. et Mme HETTINGER Grégory, portant sur la régularisation de l'argent de chasse 2017/2018/2019/2020 ;

Au titre des droits de chasse 2018 et 2019, après avoir eu les informations du comptable du trésor, les demandeurs nommés ci-dessus on était informé par nos soins, qu'ils doivent déposer leurs requêtes au près du centre des finances publiques de saint Avold,

Au titre des droits de chasse 2015/2016/2017 le conseil municipal lève la prescription des droits de chasse de Mme HARTER Germaine pour un montant global des trois années soit : 65,94 €,

Au titre des droits de chasse de 2017, le conseil municipal lève la prescription des droits de chasse de M. et Mme HETTINGER Gregory pour un montant de 106,12€

Au titre des droits de chasse de 2020 pour Mme HARTER et M. et Mme HETTINGER, les virements se font en « RMH »

Le conseil municipal autorise le maire à procéder au paiement de ces droits en charges exceptionnelles, pour une somme globale de 172,06€

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Point 024-2020 – Encaissement d'un chèque

Le premier adjoint au Maire informe l'assemblée qu'un don en aide aux dépenses liées au covid -19- d'un montant de 180€ en chèque a été remis à la mairie, il demande l'autorisation de l'encaisser ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'encaissement du chèque.

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

Point 024-2020 – Commission Communal d'Aménagement Foncier

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal le 25 mai 2020, le Conseil départementale demande à la Commune de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal d'une part et des représentants des propriétaires fonciers d'autre part.

Les représentants du Conseil Municipal ont été élus le 26 juin 2020.

Election par le Conseil Municipal de 3 propriétaires titulaires et de 2 propriétaires suppléants.

Monsieur le premier Adjoint fait connaître que, Monsieur le Président du Conseil Général l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires appelés à signer au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier. L'avis Invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en Mairie, le 24 juin 2020 soit plus de 15 jours avant ce jour.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

M. Grégory HETTINGER

M. Jacques VINTER

M. Christian EVRARD

M. Nicolas BECKER

Mme. Simone CHARY autorise et demande à être représenté par M. Christophe EVRARD

M. Jérôme LECOMTE

Mme Stéphanie SCHNEIDER

Il est rajouté que les candidats doivent remplir les conditions suivantes c'est-à-dire qu'ils sont de nationalité Française, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Après en avoir référé au bureau de l'aménagement foncier, il a été répondu que la demande faite par Mme Simone CHARY, ne peut être recevable,

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

M. Grégory HETTINGER, M. Jacques VINTER, M. Christian EVRARD, M. Nicolas BECKER, M. Jérôme LECOMTE, Mme Stéphanie SCHNEIDER.

Il est alors procédé à l'élection des bulletins secrets, dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le nombre de votants étant de : 15

La majorité requise est de : 8

Election du premier titulaire

Ont obtenu au premier tour :

	Nbr de voix
M. Grégory HETTINGER	3
M. Jacques VINTER	6
M. Christian EVRARD	0
M. Nicolas BECKER	6
M. Jérôme LECOMTE	0
Mme Stéphanie SCHNEIDER	0

Il est donc procédé à un second tour

Ont obtenu au second tour :

	Nbr de voix
M. Grégory HETTINGER	0
M. Jacques VINTER	1
M. Christian EVRARD	0
M. Nicolas BECKER	14
M. Jérôme LECOMTE	0
Mme Stéphanie SCHNEIDER	0

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Monsieur Nicolas BECKER est élu PREMIER TITULAIRE

Election du deuxième titulaire

Ont obtenu au premier tour :

	Nbr de voix
M. Grégory HETTINGER	1
M. Jacques VINTER	14
M. Christian EVRARD	0
M. Nicolas BECKER	0
M. Jérôme LECOMTE	0
Mme Stéphanie SCHNEIDER	0

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Monsieur Jacques VINTER est élu DEUXIEME TITULAIRE

Election du troisième titulaire

Ont obtenu au premier tour :

	Nbr de voix
M. Grégory HETTINGER	15
M. Jacques VINTER	0
M. Christian EVRARD	0
M. Nicolas BECKER	0
M. Jérôme LECOMTE	0
Mme Stéphanie SCHNEIDER	0

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Monsieur Grégory HETTINGER est élu TROISIEME TITULAIRE

Election du premier suppléant

Ont obtenu au premier tour :

	Nbr de voix
M. Christian EVRARD	0
M. Jérôme LECOMTE	12
Mme Stéphanie SCHNEIDER	3

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Monsieur Jérôme LECOMTE est élu PREMIER SUPPLEANT

Election du deuxième suppléant

Ont obtenu au premier tour :

	Nbr de voix
M. Christian EVRARD	1
Mme Stéphanie SCHNEIDER	14

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Madame Stéphanie SCHNEIDER est élue DEUXIEME SUPPLEANT

Sont élus Membres Titulaires Messieurs BECKER Nicolas, VINTER JACQUES et HETTINGER Grégory, sont élus Membres Suppléants, Monsieur LECOMTE Jérôme et Madame SCHNEIDER Stéphanie

Lorsque cette délibération sera effective et après contrôle de légalité auprès des Services Préfectoraux, une copie de cette dernière sera transmise :

- Au Conseil Général de la Moselle
- A la Chambre d'Agriculture.

Après débat le conseil municipal décide d'accepter la proposition à l'unanimité

Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE SUSUDITS.TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

POUR EXTRAIT CONFORME
PIBLANGE le 08/07/2020

Thierry UJMA
1^{er} Adjoint par délégation du Maire



<p>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.</p>	<p>PUBLIÉ LE : 10 juillet 2020</p>	<p>TRANSMIS EN SOUS-PREFECTURE LE : 10 juillet 2020</p>
---	---	--